

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4359

commission principale : développement économique

objet : **Mise en place du dispositif régional Securise'Ra sur Lyon - Convention avec l'association Alliés**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La gestion des ressources humaines, un enjeu pour les entreprises

La territorialisation de l'action économique de la Communauté urbaine est une priorité dans la stratégie de développement économique.

Cette action permet notamment de mieux connaître les attentes des entreprises et leurs préoccupations au quotidien.

Une des préoccupations de celles-ci est la gestion des ressources humaines. En effet, notamment pour les PME, la problématique d'embauche (recrutement, fiche de poste, etc.), d'intégration des salariés dans l'entreprise, de gestion prévisionnelle de l'emploi, voire d'organisation interne aux entreprises, sont des aspects souvent mal ou partiellement traités.

Des outils mis en place par le Conseil régional

Afin de répondre à cette problématique, le Conseil régional a développé, sur la période 2004-2006, un dispositif d'accompagnement des entreprises sur le volet gestion des ressources humaines : Ecrins. Ce dispositif a été développé sur le territoire de la Communauté urbaine dans trois secteurs (ouest, sud et Lyon) et a permis à plus de 80 entreprises de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par des cabinets de consultants mandatés par le Conseil régional.

Cette action a été intégrée au contrat d'agglomération et la Communauté urbaine a assuré l'animation et la mise en place de ce dispositif.

Afin de poursuivre cet accompagnement et assurer la suite du dispositif Ecrins, le Conseil régional a poursuivi son action dans ce domaine et a créé un nouvel outil d'accompagnement des entreprises : Securise'Ra.

Dans la continuité d'Ecrins, Securise'Ra est un dispositif d'aide à la gestion des ressources humaines destiné aux entreprises et aux établissements de moins de 250 salariés, avec une priorité pour les entreprises et les établissements de moins de 50 salariés.

Securise'Ra interviendra sur les thèmes suivants :

- le recrutement et l'intégration de nouveaux salariés,
- la lutte contre les discriminations à l'embauche,
- la mobilité des salariés et la promotion professionnelle et sociale,
- la gestion des âges et la transmission des savoirs,

- la lutte contre toutes les situations de précarité,
- l'accompagnement des opérations de mutation.

Securise'Ra met à disposition des territoires :

- dix cabinets-conseil en gestion des ressources humaines, intervenant sur le diagnostic et la mise en place d'outils en direction des entreprises (interventions pouvant aller jusqu'à onze jours),
- trois cabinets de conseil en ingénierie et montage d'opération (ingénierie financière, assistance des structures pilotes, aide à l'élaboration de projets).

Il est prévu qu'une structure soit désignée animatrice du dispositif Securise'Ra au sein de chaque Contrat territorial emploi formation (CTEF).

La structure d'animation de Securise'Ra aura pour mission :

- de mettre en place les plans d'action définis par le contrat territorial emploi formation (CTEF) (quelles entreprises cibles ? Quels besoins en ressources humaines sur le territoire ? Quels grands objectifs assignés sur le territoire en terme d'amélioration de la gestion des ressources humaines ?),
- d'assurer la communication auprès des PME : mise en place des outils de communication, implication des partenaires, sensibilisation des chefs d'entreprises,
- de mettre en relation les entreprises avec le(s) cabinet(s)-conseil mandaté(s) par le Conseil régional, valider le cahier des charges de l'intervention, faire le suivi des diagnostics, réceptionner les bilans.

La déclinaison de cette action par la Communauté urbaine

Afin de mettre en œuvre ce dispositif sur son territoire et de proposer aux entreprises un nouveau service, la communauté urbaine de Lyon a intégré cette action au contrat d'agglomération et va développer cette action sur l'ensemble de son territoire.

Pour cela, la Communauté urbaine conventionne avec des structures locales afin d'assurer l'animation et la mise en œuvre de Securise'Ra :

- CTEF ouest : Techlid sur la partie Conférence des maires Ouest nord et val d'Yzeron et comité de bassin d'emploi Lyon-sud sur la partie Lômes et coteaux du Rhône,
- CTEF "est" : comité de bassin d'emploi Lyon-sud,
- CTEF centre : association Alliés.

La mise en œuvre sur le CTEF centre

L'animation du dispositif Securise'Ra sur le CTEF centre (ville de Lyon, Conférences des maires Plateau nord et val de Saône) sera assurée par l'association Alliés.

Alliés, qui gère aussi le Plan local d'insertion par l'emploi (Plie) et la plate-forme emploi sur la ville de Lyon, avait animé le dispositif Ecrins entre 2004 et 2006 sur Lyon (29 entreprises accompagnées).

Grâce à cette expérience, l'association Alliés a développé un savoir-faire sur ces thématiques et une méthodologie d'approche des entreprises.

L'association Alliés s'engage à :

- mettre en place le dispositif sur l'ensemble du territoire CTEF centre en respectant les règles de gouvernance de cette action fixées par la région Rhône-Alpes (cf. dossier) :
 - . mise en place d'un groupe de travail Securise'Ra,
 - . développement d'un partenariat avec le CTEF,
- développer des actions collectives à destination des PME sur ce même territoire,
- développer des actions individuelles pour les PME de ce même territoire pour la gestion interne des ressources humaines.

Le financement

Afin de soutenir ce plan d'action, la Communauté urbaine souhaite apporter sa contribution financière pour la mise en œuvre de ce projet dès l'exercice du contrôle de légalité effectué par la Préfecture et la notification des conventions aux organismes.

La Communauté urbaine participera à hauteur de 60 000 €.

La totalité des financements apportés par le Conseil régional sont régis par une convention de un an renouvelable une fois.

Les indicateurs

Il est prévu dans la convention des indicateurs de résultats :

- la mise en œuvre du schéma de gouvernance du projet,
- la réalisation d'au moins deux actions collectives sous réserve des objectifs et des choix de la commission Ressources humaines du CTEF centre,
- la réalisation de 30 diagnostics individuels ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de supprimer, à la fin du rapport, dans la partie "Le financement", le paragraphe suivant : "La totalité des financements apportés par le Conseil régional sont régis par une convention de un an renouvelable une fois ;"

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve la convention à intervenir avec l'association Alliés portant sur la mise en place d'une animation et d'un travail autour des ressources humaines et gestion prévisionnelle des emplois à l'échelle du CTEF centre (ville de Lyon, Conférences des maires Plateau nord et val de Saône).

3° - Décide le versement d'une participation à l'association Alliés, forfaitaire et non révisable de 60 000 € pour la première année de la convention selon les modalités suivantes :

- . 1/3 de la subvention se fera sur présentation d'un appel de fonds et du programme d'actions pour l'année, soit 20 000 €,
- . 2/3 de la subvention sur présentation d'un bilan de l'année et d'un appel de fonds, soit 40 000 €.

4° - La dépense correspondante de 60 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,